



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

COMITE DU BAS-RHIN

COMMISSION DES COMPETITIONS

REGLEMENT DE LA COUPE D'ENCOURAGEMENT DU BAS-RHIN

Le présent document a pour but de présenter le règlement et les modalités d'organisation de cette compétition.

OBJECTIF

Cette compétition a pour but de favoriser la pratique de la pétanque parmi les clubs les moins favorisés

La coupe d'encouragement du Bas-Rhin est une compétition par club.

ENJEUX

Cette compétition s'inscrit dans le cadre du développement initié par le comité départemental du Bas-Rhin

RESPONSABILITE DE LA COMPETITION

Cette responsabilité est confiée à la commission des compétitions qui est habilitée seule à gérer les conflits liés à cette compétition.

Un arbitre sera désigné pour contrôler les différentes parties.

PARTICIPANTS

La Coupe d'Encouragement du Bas-Rhin permet à des clubs, perdants au 1^{er} tour de la coupe de France et perdants au 1^{er} tour de la coupe d'Alsace, de disputer une compétition attractive, au niveau de jeu égal entre les participants.

Cette compétition se disputera entre 16 clubs avec un début des rencontres en 1/8eme de finale.

Les clubs désirant s'engager devront en faire la demande à la Commission « Compétitions » tout en respectant les critères d'engagement définis par la commission.

CRITERES D'ENGAGEMENT

Les critères d'engagement sont les suivants :

- Avoir une seule équipe d'engagée en CDC
- Les clubs en *CDC Open division 3* seront prioritaires pour envisager une sélection
- Si le nombre de clubs n'est pas suffisant (inférieur à 16) la sélection restante se fera parmi les clubs jouant en *CDC Open division 2*.
- Pour obtenir une sélection de 16 clubs il sera nécessaire d'effectuer un tour de cadrage.
-

MODALITES D'ORGANISATION

Excepté le tour de cadrage la compétition se déroulera sur 4 journées disputées en principe au boulodrome de Strasbourg en fin de saison.

Le format de jeu est identique à celui de la coupe de France avec élimination directe (6 têtes à tête, 3 doublettes et 2 triplettes)

Le tête à tête sera valorisé à 2 points, la doublette à 3 points et la triplette à 5 points.

La présence d'une joueuse féminine ne sera pas obligatoire lors des tête à tête, doublettes et triplettes.

TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort des 1/8ème de finale sera réalisé en présence de 2 présidents de clubs participant à la compétition.

Le tirage des ¼ de finale et ½ finale découleront automatiquement selon le dispositif pyramidal classique.

Validé le 24 février 2022 par la commission de compétitions

